

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5403 - Ven. 18 - Sam. 19 juin 2021 - Prix : 10 DA

Tizi Ouzou

Le téléphérique reprend du service aujourd'hui

Page 16

Des efforts considérables pour pallier les lacunes

Un comité national installé pour faciliter les activités touristiques

Page 2

La fête des cerises fait son retour à Larbaa Nath Irathen

Faible production et prix élevés

Page 4

Fête internationale de la musique

Le groupe El Dey enchante ses fans

Page 7

Commerce

L'Algérie se dirige vers l'accèsion à l'OMC

Page 5

Sept individus sous mandat de dépôt à M'sila

Fraude électorale, la fin de l'impunité ?

● Conseil constitutionnel : 400 recours déposés



Ph/E. Soraya/J. A.

Des responsables de bureau de vote impliqués dans un acte de fraude électorale sont en prison à M'sila. C'est une première, avec la justice qui réagit après avoir été saisie de dépassements. Cela augure-t-il d'une fin de l'impunité et un changement dans les pratiques de certaines personnes qui s'arrogent le droit de bourrer les urnes au détriment de la volonté populaire ?

Page 2

Formation et enseignement professionnels à Béjaïa

13 101 nouveaux postes pédagogiques ouverts pour septembre

Page 3

EN A' d'Algérie 5- Liberia 1

La saga des Verts

Page 15

Sept individus sous mandat de dépôt à M'sila

Fraude électorale, la fin de l'impunité ?

■ Des responsables de bureau de vote impliqués dans un acte de fraude électorale sont en prison à M'sila. C'est une première, avec la justice qui réagit après avoir été saisie de dépassements. Cela augure-t-il d'une fin de l'impunité et un changement dans les pratiques de certaines personnes qui s'arrogent le droit de bourrer les urnes au détriment de la volonté populaire ?

Par Aomar Fekrache

Un communiqué du Parquet général près la cour de M'sila a annoncé que sept individus, impliqués dans une affaire de fraude lors des législatives du 12 juin à Maarif (M'sila), ont été placés en détention provisoire. Il s'agit, note la même source, du chef de bureau de vote (O.H), son adjoint (Z.A), un chef de bureau (F.D.J), un secrétaire dans un bureau de vote (R.S), un deuxième adjoint (S.A), un secrétaire adjoint dans un bureau de vote (B.L) et un dépouilleur de bulletins dans un bureau de vote (B.M). Les faits de cette affaire remontent au signalement parvenu au Parquet général par la délégation locale de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) de M'sila, faisant état de fraudes enregistrées à 18h40 dans la commune de Maarif, où a été forcé le bureau de vote N° 19 au centre Djebel Thamer. Des instructions ont, à cet effet, été données pour diligenter une enquête préliminaire approfondie, auditionner toutes les personnes concernées et présenter les parties impliquées. Les accusés, conformément aux procédures de comparaison immédiate, étaient poursuivis pour «gonflage et dénaturation des PV et des bulletins des électeurs, perturbation du fonctionnement du bureau de vote et atteinte à l'exercice du droit et à la liberté de vote conformément aux articles 286 et 295 de la loi organique relative au code électoral». L'affaire, apprend-on, a été reportée par le président de l'instance, sur demande de la défense, au 24 juin en cours, tandis que les accusés ont été placés sous mandat de dépôt. L'on ignore si des affaires de ce genre ont été signalées dans d'autres circonscriptions électorales, mais ce dont on est sûr c'est que la justice doit sévir afin de protéger le choix des citoyens, exprimé par les urnes.

Conseil constitutionnel : 400 recours déposés

Par ailleurs, il est à signaler que le président du Conseil constitutionnel, Kamel Fenniche, a annoncé, jeudi à Alger, que le Conseil était destinataire de plus de 400 recours déposés par les candidats aux législatives.

Cette annonce intervient après l'expiration des délais de recours, soit 48 heures après l'annonce des résultats préliminaires par l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie).

«Le Conseil constitutionnel examinera et tranchera sur ces recours, et s'il s'avère que le recours est fondé, une décision motivée sera rendue, soit par l'annulation de l'élection contes-



Ph/E. Soraya/J. A.

tée ou la reformulation du procès-verbal des résultats établis à cet effet et l'annonce du candidat élu de droit», a expliqué M. Fenniche. Le Conseil constitutionnel «n'a pas encore reçu de la part de l'Anie les résultats préliminaires des législatives du 12 juin», a-t-il précisé, rappelant que le Conseil, conformément à la loi, «doit arrêter les résultats définitifs du scrutin dans un délai

maximal de dix jours à compter de la date de réception des résultats». Autrement, en cas d'aboutissement d'un recours, le député proclamé provisoirement gagnant sera remplacé par un autre candidat au poste de membre de l'Assemblée populaire nationale (APN).

A. F.

Bilan des dernières 24 heures

Virus : 379 nouveaux cas et 10 décès

L'Algérie a enregistré 10 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, trois cas de plus qu'hier (7), portant à 3 615 le total des morts, a annoncé, hier, le ministère de la Santé. Le nombre de contaminations a connu une baisse, avec 379 cas, soit 3 cas de moins par rapport au bilan d'hier (382), pour atteindre, au total, 135 219 cas confirmés.

R. N.

Des efforts considérables pour pallier les lacunes Un comité national installé pour faciliter les activités touristiques

L'importance du tourisme sur le plan économique n'est plus à démontrer. Désormais, ce n'est plus un choix, c'est un impératif. Il constitue une ressource alternative aux hydrocarbures en tant que ressource épuisable. Mais ce secteur est actuellement en crise, et ce, en dépit de la grande diversité du territoire algérien qui permet d'établir des zones d'expansion touristique dans pratiquement toutes les régions. En effet, ce dernier a du mal à décoller comme l'attestent les professionnels. Mais faut-il rester les bras croisés ? Bien au contraire, il faut le remettre en valeur. Cependant, l'Algérie fait figure de «petit Poucet» qui a l'ambition de conquérir une place parmi les géants touristiques. Elle en a les potentialités. Conscient de cet état de fait, les pouvoirs publics en charge du secteur espèrent renverser la tendance dans les toutes prochaines années. C'est dans ce cadre qu'un Comité national de facilitation des activités touristiques a été installé jeudi à Alger, en vue de proposer des actions permettant l'amélio-

ration et la maîtrise des opérations liées aux mouvements touristiques. Supervisant la cérémonie d'installation du Comité, le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed- Ali Boughazi, a mis l'accent sur l'impératif pour cette instance d'«activer sur le terrain et être flexible afin d'améliorer et maîtriser les opérations, les activités et les mouvements touristiques». «Compte tenu de sa composante sectorielle diversifiée, le Comité est à même de formuler des propositions étudiables après traitement des problèmes et obstacles amortissant le flux touristique national et international», a souligné le ministre, indiquant que ce Comité est également chargé d'«assurer les conditions favorables pour l'entrée, le séjour et les déplacements des touristes». A noter que le Comité est composé du ministre chargé du Tourisme ou de son représentant, président, des représentants des ministres chargés des Transports, des Finances, de l'Intérieur, de la Santé et de la Culture, ainsi que des représentants de la Sûreté

nationale et des Douanes. Par ailleurs, un mémorandum d'entente a été signé jeudi entre l'Office national du tourisme (ONT), l'Office national algérien du tourisme (Onat) et le Groupe «Hôtellerie, tourisme et thermalisme» (HTT) pour l'unification de leurs efforts et le renforcement de leur complémentarité en vue d'une saison estivale 2021 réussie. A cette occasion, le ministre a souligné l'importance de ce mémorandum d'entente pour l'unification des efforts entre les établissements touristiques publics et la dynamisation du tourisme en Algérie, en particulier en matière de promotion et de commercialisation des services et produits touristiques, notamment avec le lancement de la saison estivale 2021 «dont nous voulons assurer la réussite», a-t-il affirmé. Le ministre a insisté sur la nécessité d'atteindre l'excellence dans le domaine du tourisme qui est, a-t-il dit, un secteur vital et générateur de richesses et d'emplois qui revêt des dimensions culturelle, civilisationnelle et historique, appelant à encourager la

promotion des produits et services touristiques proposés, à diversifier les circuits touristiques et à œuvrer en faveur d'une activité touristique tout au long de l'année. Après avoir rappelé les «conséquences désastreuses de la pandémie Covid-19 sur le secteur du Tourisme», il a appelé à «en tirer les enseignements à travers la mise en place de programmes divers en vue de la promotion du secteur, tout en saisissant l'opportunité pour attirer des touristes à l'intérieur du pays, proposer des tarifs concurrentiels et améliorer les services et les structures d'hébergement». A ce propos, il a appelé les directeurs du tourisme au niveau de 14 wilayas côtières à consentir «davantage d'efforts en vue de l'amélioration de la performance en cette saison, vu les atouts touristiques disponibles au niveau national», mettant l'accent sur «l'importance de réunir toutes les conditions en faveur des familles algériennes, dans le but de leur permettre de passer d'agréables vacances».

Meriem Benchaouia

BAC 2021/Début demain des épreuves pour plus de 730 000 candidats

Des peines allant jusqu'à 15 ans de prison pour les tricheurs

Demain, 731 723 candidats vont rejoindre 2 528 centres d'examen au niveau national pour passer les épreuves du baccalauréat/session 2021. Cet examen durera cinq jours (du 20 au 24 juin) et les résultats seront annoncés le 22 juillet.



Par Thinhinene Khouchi

Le jour J est enfin arrivé pour les candidats au baccalauréat. Après les examens de la 5^e année primaire et du BEM, vient le tour du baccalauréat. Demain, 731 723 candidats sont attendus dans les 2 528 centres d'examen au niveau national. Selon l'Office national des examens et concours (Onec), le nombre global des candidats sera mobilisé pour l'annonce des résultats. En outre, selon le ministère de la Justice, «5 084 détenus se présenteront aux épreuves du baccalauréat 2021 à partir de dimanche prochain,

soit une hausse de 59 % par rapport à la précédente session». En effet, conformément aux instructions du ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, le directeur général de l'Administration pénitentiaire et de la réinsertion, Saïd Zreb, donnera le coup d'envoi des épreuves du baccalauréat (session juin 2021) pour les détenus des établissements pénitentiaires à partir de l'établissement de rééducation de Batna (Hamla). Il s'agit de 4 977 détenus et de 107 détenues répartis à travers 47 établissements pénitentiaires agréés par le ministère de l'Éducation nationale comme centres d'examen. Supervisées par l'Office national des examens et concours (Onec), les épreuves de cet examen seront encadrées par des enseignants du secteur de l'Éducation, conformément aux dispositions de la convention conclue entre les ministères de la Justice et de l'Éducation nationale. Durant l'année 2020-2021, «un total de 35 922 détenus ont poursuivi

des études dans différents cycles, dont 28 917 ayant suivi des cours à distance, 52 dans l'enseignement supérieur et 6 953 dans l'alphabétisation». Les candidats ont suivi des cours de soutien sous la supervision de 1 061 encadreurs, en préparation des examens de fin d'année. «Les détenus ont passé, pour la première fois au niveau des établissements pénitentiaires, leurs devoirs sur PC au lieu de la méthode d'écriture classique, et avec l'utilisation de l'intranet du ministère et l'accompagnement et le soutien des services compétents de l'Office national d'enseignement et de formation à distance (Onefd)». Par ailleurs, concernant les sanctions encourues dans les atteintes aux examens du baccalauréat, le procureur général adjoint de la cour de justice, Mefkes Noureddine, a indiqué, lors d'une conférence de presse organisée jeudi au siège de la cour de justice de Saïda, que les crimes d'atteinte aux examens du baccalauréat concernent les affaires de fuite et de

diffusion des sujets ainsi que les réponses divulguées avant et pendant la tenue de l'examen du baccalauréat, ajoutant que les crimes prévus par l'article 253 de la loi 06/20 du 28 avril 2020 concernent les actes de fraude pour lesquels sont utilisés les différents moyens écrits, les réseaux sociaux et les appareils électroniques. La durée de la peine encourue par les personnes perpétrant ces actes oscille entre un à 15 ans de prison ferme et les amendes sont d'un million à 500 000 dinars, a souligné l'intervenant. Mefkes a également fait allusion aux sanctions alourdies comprises dans le même article 8 bis, allant de 7 à 15 ans de prison ferme pour toute personne chargée de préparer, d'organiser et d'encadrer l'examen du baccalauréat, commettant des actes relatifs aux fuites des sujets et des réponses avant ou durant le concours, par l'utilisation de différents moyens de communication à distance. Le procureur général adjoint Mefkes Noureddine a indiqué que ces

peines, prévues par la loi 06/20 du 28 avril 2020, visent à protéger l'examen du baccalauréat et préserver sa crédibilité. Enfin, il est à rappeler que les résultats de cet examen seront annoncés le 22 juillet. A noter que le taux de réussite du Bac/session 2020 avait atteint 55,30 %.

T. K.

Turquie Boukadoum participe au Forum d'Antalya sur la diplomatie

LE MINISTRE des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, prend part au Forum d'Antalya sur la diplomatie (Turquie), dont les travaux ont débuté hier, en présence de responsables de haut niveau représentant différents pays du monde, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères. Les participants à cette première édition débattent, deux jours durant, des moyens d'insuffler une nouvelle dynamique à la diplomatie internationale, en vue de mettre fin aux différentes crises et conflits régionaux et internationaux. M. Boukadoum présentera, à cette occasion, la vision de l'Algérie sur la situation prévalant en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, ainsi que ses efforts constants visant à relancer les solutions politiques et pacifiques des conflits menaçant la stabilité de son voisinage régional. Le ministre des Affaires étrangères aura des entretiens bilatéraux avec plusieurs de ses homologues, en marge des séances de dialogue et de débat.

R. N.

Formation et enseignement professionnels à Béjaïa

13 101 nouveaux postes pédagogiques ouverts pour septembre

Pas moins de 22 712 apprenants, entre nouveaux, stagiaires et reconduits, rejoindront les nombreux centres de formation, annexes et instituts de la formation et l'enseignement professionnels de la wilaya de Béjaïa la prochaine session qui interviendra en septembre de l'année en cours. Le secteur a prévu, d'ores et déjà, 13 101 nouveaux postes pédagogiques pour la prochaine rentrée, lesquels seront répartis par modes et dispositifs de formation et sur les nombreux centres de la

wilaya. C'est ce qui ressort du conseil de partenariat, tenu en fin de semaine dernière, et présidé par le secrétaire général de la wilaya. Un plan de formation relatif à la session de septembre 2021 a été validé au cours des travaux de ce conseil. C'est ainsi que 2 275 postes sont prévus en formation résidentielle, 3 839 en apprentissage, 400 en milieu rural et 420 en mode de formation passerelle. D'autres modes de formation sont pris en compte par le conseil afin de brasser un maximum de catégories et

donner la chance à tout un chacun d'obtenir une qualification dans les domaines de son choix. Ces postes seront ouverts en formations conventionnées pour lesquelles 1 817 postes seront mis à la disposition des demandeurs, 1 075 en faveur des femmes au foyer, 993 seront ouverts en cours du soir, 485 en formation qualifiante initiale, 30 en alphabétisation (qualification), 890 en milieu carcéral et plusieurs postes sont également mis en œuvre pour la formation à distance. Les écoles privées

agréées de la formation professionnelle contribueront aussi à l'ouverture de 877 postes. Notons qu'une convention-cadre de coopération a été paraphée entre l'université de Béjaïa, représentée par son recteur, P' Abdelkrim Beniaïche et l'Institut national spécialisé dans la formation professionnelle (Inspj) Mohamed-Chérif-Sahli de Sidi Aïch, représenté par M^{me} Kahina Ouarari.

Hocine Cherfa

La fête des cerises fait son retour à Larbaa Nath Irathen

Faible production et prix élevés

■ La fête des cerises de Larbaa Nath Irathen (27 km au sud de Tizi Ouzou) a fait jeudi son comeback après une longue absence, au bonheur des producteurs de ce fruit en particulier et des populations de la région en général.

Par Hamid M.

Les initiateurs de la manife-
stion, dont l'Assemblée
populaire communale,
ont réussi le défi malgré des
conditions peu favorables,
notamment la faible production
de la cerise enregistrée cette
année. Pour d'autres, le retard
pour organiser la fête est aussi
l'une des raisons de la cherté de
la cerise proposée aux visiteurs
de la manifestation. L'ambiance
festive était au rendez-vous et
une dizaine d'étals de vente de
la cerise étaient bien garnis,
avec des prix variant entre 450
et 700 dinars le kilogramme
selon les variétés. Parmi les
exposants, figuraient aussi des
revendeurs à la place des pro-
ducteurs, d'où la hausse des
prix de vente de l'avis de nom-
breux présents sur les lieux. Il

n'y avait pas que la cerise à
découvrir ou à acheter, mais
d'autres produits du terroir
comme le miel, les fromages,
les figues sèches et autres, en
plus des plantes et des arbres
fruitiers, la robe kabyle et des
objets de l'artisanat. Parallèlement à l'exposition abri-
tée par la bibliothèque et la cour
mitoyenne au siège de la mairie
de Larbaa Nath Irathen, au pre-
mier jour de la fête, les princi-
pales rues de la ville ont vibré au
rythme d'un carnaval pour
enfants. La bibliothèque com-
munale, quant à elle, a abrité
des conférences autour de la
réhabilitation du cerisier, la
labellisation des produits du ter-
roir et la gestion des déchets
ménagers. Des activités spor-
tives étaient au programme de
la fête des cerises qui se pour-
suit jusqu'à aujourd'hui.

H. M.



PTVD, R.

BEM

Avis mitigés des candidats sur les sujets d'examen

Les épreuves du Brevet d'enseigne-
ment moyen (BEM), session juin
2021, se sont déroulées dans le
cadre des mesures organisationnelles
et sanitaires strictes imposées par le pro-
tocol sanitaire de prévention contre la pro-
pagation du Covid-19, a constaté l'APS
qui a enregistré des avis mitigés des
élèves et de leurs parents sur les sujets
d'examen.

A ce titre, toutes les ressources maté-
rielles et humaines ont été mobilisées au
niveau des centres d'examen sur l'ensem-
ble du territoire national, afin d'assu-
rer le bon déroulement de cet examen qui
a lieu, pour la deuxième année consécuti-
ve, dans un contexte marqué par la pro-
pagation de la pandémie de coronavirus,
ce qui a nécessité le recours à un pro-
tocol sanitaire spécial de prévention, dont
la mise en œuvre est assurée par des
organismes de santé et de sécurité com-
pétents, telles la Gendarmerie nationale,
la Sûreté nationale et la Protection civile.

Dans ce sillage, le Commandement de
la Gendarmerie nationale a pris une
panoplie de mesures sur l'ensemble du
territoire national, visant à sécuriser les
périmètres des établissements scolaires
se situant dans le territoire de compéten-

ce, et ce à travers l'intensification des
patrouilles de contrôle à l'effet de faciliter
le trafic routier, notamment dans les axes
qui mènent et entourent les centres d'exa-
men.

De son côté, la Direction générale de
la Sûreté nationale a mobilisé 11 000 poli-
ciers à travers le territoire national, en vue
d'assurer la sécurité des candidats, dans
le cadre d'un plan de sécurité qui couvre
les différents centres d'examen et les lieux
environnants, en sus de l'escorte lors du
transfert des sujets d'examen et des
feuilles de réponses en coordination avec
les services compétents du secteur de
l'Education nationale.

Pour sa part, la Direction générale de
la Protection civile a effectué plusieurs
visites de sécurité et de prévention au
niveau des 40 000 agents, 2 390 ambu-
lances et 1 650 camions de pompiers,
pour veiller à la sûreté et la sécurité des
candidats et des encadreurs.

Dans le cadre des mesures liées à la
lutte contre la triche, les responsables des
centres d'examen ont soumis les élèves à
un contrôle individuel à l'aide d'appareils
de détection de métaux et leur ont retiré
les téléphones portables.

Approchés par l'APS, les candidats et

leurs parents ont relevé que les sujets des
épreuves du 1^{er} jour (langue arabe, phy-
sique, éducation islamique et éducation
civique) étaient «abordables», contraire-
ment à la matière des mathématiques au
2^e jour et dont l'épreuve «était relativement
difficile», selon un nombre d'élèves,
notamment la partie relative à la géomé-
trie et à la situation d'intégration, pleine de
questions «pièges».

Mohamed R., du CEM Mohamed-
Laroussi d'Ouled Fayet, a indiqué que le
sujet des mathématiques «était compliqué
et nécessitait davantage de temps et de
concentration pour la solutionner», ajou-
tant que la situation d'intégration a donné
du fil à retordre à la majorité des élèves
qui n'ont pas pu la finir.

Pour ce qui est des épreuves de la
langue anglaise, d'histoire et géographie,
la majeure partie des élèves ont été unani-
mes à dire qu'elles étaient faciles, ce qui
leur a permis de les terminer en un temps
«court».

Au dernier jour de l'examen, les candi-
dats ont passé d'abord l'épreuve de
langue française qui était «très facile», au
regard des déclarations d'un nombre
d'entre eux, ensuite l'épreuve de sciences
naturelles, appréciée par certains, tandis

que d'autres estiment qu'elle «était plus ou
moins difficile». Pour l'épreuve de la
langue amazighe, elle était facultative
pour les candidats.

A rappeler que le nombre global des
candidats pour cette session s'est élevé,
au niveau national, à 641 187 candidats,
dont 625 223 candidats scolarisés, tandis
que celui des candidats libres s'élève à
15 964 candidats répartis sur 2 585 centre
d'examen. Quelque 4 103 détenus, dont
45 femmes, répartis à travers 46 établisse-
ments pénitentiaires sur le territoire na-
tional, agréés par le ministère de l'Education
nationale comme centres d'examen, se
sont portés candidats pour décrocher le
BEM.

Le taux de passage des élèves des
classes de la 4^e année moyenne de la sai-
son scolaire 2019-2020 en 1^{er} AS a été esti-
mé à 90,61 %.

Ce taux représente le nombre total des
élèves ayant obtenu une moyenne égale
ou supérieure à 9 sur 20 durant les deux
premiers semestres de l'année 2019-2020
et ceux admis après l'examen du Brevet
d'enseignement moyen (BEM), session
septembre 2020.

Maya H.

Pomme de terre d'arrière-saison

Programme d'exploitation des superficies dédiées aux céréales

Un programme national
d'exploitation des superfi-
cies agricoles réservées
à la filière des céréales, en jachère,
a été mis en place pour la pro-
duction de la pomme de terre
d'arrière-saison, a annoncé, jeudi
à Mostaganem, le directeur cen-
tral des végétaux et du contrôle
technique au ministère de
l'Agriculture et du
Développement rural, Rabah
Filali.

M. Filali a souligné, lors d'une
rencontre régionale ayant
regroupé des cadres de l'agricul-
ture des wilayas de l'ouest et du
sud-ouest du pays, que «ce pro-

gramme entre dans le cadre de la
feuille de route 2020-2024, tracée
par le ministère de tutelle pour
développer la production agrico-
le et consacrer tous les moyens
disponibles pour augmenter la
productivité et, partant, réduire la
facture de l'importation».

Dans le cadre de ce program-
me, il sera procédé à l'exploita-
tion de terres agricoles réservées
à la filière céréalière après
la campagne moisson-battage,
notamment celles ayant bénéfi-
cié de l'irrigation d'appoint pour
la production de la pomme de
terre d'arrière-saison, a fait savoir
le même responsable, qui a indi-

qué que l'exploitation de
50 % de ces terres, dont la
superficie a atteint dans les
wilayas du nord 117 000 hec-
tares utilisant l'irrigation d'ap-
point, permettra de réaliser l'offre
demandée en cette récolte stra-
tégique (pomme de terre de
consommation ou semences) et
sera bénéfique pour les produc-
teurs de blé. Le président du
Conseil national interprofession-
nel de la filière pomme de terre,
Ahcène Kadmani, a exprimé sa
satisfaction pour cette initiative
qui aura, selon lui, «un impact
positif pour les deux filières agri-
coles stratégiques, car il est

demandé aux professionnels
voulant intégrer d'exercer sur la
base gagnant-gagnant, à travers
l'exploitation des terres agricoles
en période de jachère et d'avoir
les semences de pomme de
terre locales».

Pour sa part, le président du
Conseil interprofessionnel de la
filière céréales, Abdelghani
Benali, a insisté sur «l'importance
d'intégrer les deux filières dans la
production des céréales, expli-
quant que l'utilisation de ces
terres dans la production du blé
dur auquel accorde le ministère
de tutelle beaucoup d'intérêt
après la récolte de pomme de

terre, contribuera à augmenter le
produit à moindre coût par rap-
port à l'utilisation des engrais et
le ravitaillement des plantes».

Ont pris part à cette ren-
contre, organisée par la station
régionale de la protection végé-
tale de Debdaba, les directeurs
des services agricoles et les pré-
sidents et directeurs des
chambres d'agriculture et prési-
dents et membres des Conseils
interprofessionnels des filières
pomme de terre et céréales,
pour établir une feuille de route
locale afin de réussir ce program-
me, a-t-on indiqué.
Kamel L.

L'Algérie se dirige vers l'accèsion à l'OMC

■ Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a affirmé, jeudi, que l'Algérie allait de l'avant vers l'accèsion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) selon des démarches «bien étudiées», soulignant que cette instance offrait de meilleures opportunités pour la relance de l'économie nationale, a indiqué un communiqué du ministère.

Par Farid M.

La déclaration du ministre est intervenue lors de sa participation aux travaux de la réunion des ministres de l'Union africaine (UA) chargés du commerce avec l'OMC, tenue par visioconférence, laquelle a évoqué les préparatifs de la 12^e réunion ministérielle virtuelle de l'OMC, prévue du 30 novembre au 3 décembre 2021 à Genève, a précisé le communiqué.

M. Rezig a souligné, à cette occasion, «la poursuite par l'Algérie de ses efforts visant à aller de l'avant vers l'accèsion à l'OMC, suivant des démarches bien étudiées, au regard des opportunités offertes par cette instance, en vue de la relance de l'économie nationale à travers l'initiation d'une série de réformes profondes à même de promouvoir le commerce extérieur et l'intégration dans la chaîne de valeurs régionale et mondiale». Le ministre a en outre cité, entre autres réformes, la révision de la règle 49-51 régissant l'investissement étranger en

Algérie, maintenue pour certains secteurs stratégiques, et «ses répercussions positives sur l'attractivité des investissements directs étrangers (IDE) et l'augmentation du volume des échanges commerciaux».

Signature d'une convention entre la Caci et l'Anca

Une convention a été signée, jeudi à Alger, entre la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci) et l'Association nationale des commerçants et artisans (Anca) pour le renforcement de la coopération dans les domaines économique et commercial.

Dans une allocution prononcée lors de la cérémonie de signature, le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a fait savoir que cette convention permettra d'assurer un encadrement des commerçants et des artisans affiliés à l'Anca et de bénéficier de toutes les activités offertes par la Caci. Cette convention permettra, en outre, de «créer une dynamique entre



les jeunes entrepreneurs à même de développer les activités commerciales, en sus du renforce-

ment des liens de coopération, d'échange et de contact entre les industriels, les commerçants

et les artisans dans plusieurs domaines, dans le souci de hausser le niveau de production et d'atteindre des niveaux de concurrence», a poursuivi le ministre. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des réformes devant être réalisées par le ministère du Commerce au niveau de la Caci, à travers la révision des textes juridiques pertinents pour l'élargissement de ses prérogatives et la redynamisation de son rendement. Pour sa part, la directrice générale de la Caci, Ouahiba Bahloul, a soutenu que la Caci œuvre, à travers cette convention, à l'accompagnement et la formation des commerçants et des artisans via des sessions spécialisées, tout en leur offrant l'opportunité de collaborer avec les différents opérateurs au niveau national. De son côté, le président de l'Anca, Hadj Tahar Boulouar, a salué cette initiative permettant la coordination entre les deux parties en vue d'un échange d'informations et de l'organisation de sessions de formation.

F. M.

Contrats d'Etat

Tir appelle à exploiter davantage les traités bilatéraux d'investissement

Le président du Conseil national économique, social et environnemental (Cnese), Rédha Tir, a appelé, jeudi à Alger, à exploiter davantage les traités bilatéraux d'investissement afin d'augmenter l'attractivité de l'Algérie vis-à-vis des investisseurs privés étrangers, tout en protégeant les intérêts algériens et des partenaires étrangers dans le cadre de contrats d'Etat.

Intervenant à l'occasion de la tenue d'un séminaire au niveau de l'Ecole supérieure d'hôtellerie et de restauration (Eshra) à Ain Benian (Ouest d'Alger), ayant pour thème «les investissements et le droit international économique : les contrats d'Etat», M. Tir a précisé que l'objectif de cette rencontre «est de pousser les instances du gouvernement algérien à exploiter davantage les traités bilatéraux d'investissement (TBI)».

Le président du Cnese a considéré les TBI comme «les

ingrédients de la réussite de notre ouverture sur le monde», à travers l'augmentation de l'attractivité de l'Algérie vis-à-vis des investisseurs étrangers, déplorant que «sur les 43 TBI signés par l'Algérie, beaucoup d'entre eux ne soient pas exploités».

Il a estimé, en outre, que l'Algérie a besoin de la technologie et des fonds étrangers pour la mise en place de nouveaux investissements et utiliser ces traités en faveur des opérateurs algériens.

M. Tir a indiqué que les contrats d'Etat visent à «conférer une sécurité juridique effective aux investisseurs étrangers», ajoutant que la sécurisation du partenaire étranger participe à la construction du nouvel écosystème algérien. Ce qui aura pour répercussion de fidéliser les investisseurs étrangers en assurant une stabilité juridique qui permet de les protéger.

S'exprimant sur l'arbitrage en

cas de litiges dans ce genre de contrats, M. Tir a insisté sur la nécessité de prévoir une clause dans les contrats d'Etat pour favoriser l'arbitrage national, rappelant que la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci) est en mesure d'assurer cet arbitrage.

Pour sa part, le chef de division du développement économique durable au Cnese, Mohamed Mehdi Ait Hamlat, a appelé à favoriser la médiation et la conciliation à l'arbitrage dans la résolution des litiges, tout en mettant l'accent sur «la pertinence pour l'Algérie de ratifier la Convention des Nations unies sur la médiation», dite la convention de Singapour.

Il a insisté, en outre, sur la nécessité de l'instauration du «recours conditionné à l'arbitrage international» et d'amener les parties étrangères à s'en remettre aux institutions d'arbitrage algériennes. De son côté,

le chargé d'étude au Cnese, Nadir Merah, a fait savoir que dans le cadre de la mise en œuvre des accords d'investissement dans la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf), l'Algérie devra faire attention aux dispositions et aux articles qui seront insérés dans ces accords dans le domaine de la facilitation des investissements. Lors de son intervention, le professeur de droit à la Faculté d'Alger, Farid Benbelkacem, a soulevé deux points importants pour encourager l'investissement : l'importance de bien rédiger les contrats afin d'éviter tout problème, et la nécessité de modifier ou d'adapter le code des marchés publics afin d'assurer plus d'attractivité à l'Algérie. Cette rencontre a vu la participation de plusieurs experts internationaux, en l'occurrence D' Eduardo Silva Romero (Responsable du groupe Arbitrage international de

Dechert LLP, Paris), D' Gainmore Zenamwe (Senior Economist, Afreximbank, le Caire) et le Professeur Marc Bungenberg (Directeur de Europa-Institute et professeur de droit public et de droit international à l'université de Saarland).

M. Silva a expliqué, lors de son exposé, qu'il est important de bien étudier les clauses contenues dans les contrats d'Etat afin d'éviter que le partenaire étranger n'active certaines d'entre elles, en cas de litige, pour amener l'Etat d'accueil à un arbitrage international qui pourrait profiter davantage à l'investisseur étranger.

A noter que ce séminaire a réuni près de 200 participants, entre représentants de différents ministères, responsables d'organismes étatiques, responsables de 9 entreprises nationales dans les domaines des énergies et des mines et 11 groupes industriels publics.

Groupe Manadjim El Djazair

Réception de six chargements d'or brut de plus de 100 tonnes

Le Groupe Manadjim El Djazair (Manal) a réceptionné, jusqu'à jeudi, six chargements d'or brut de plus de 100 tonnes, avec une moyenne de 11 grs/tonne, a déclaré, jeudi à Alger, Mohamed Sakher Harami, P-DG du Groupe. Ces chargements d'or brut permettront d'extraire quelque 1,3 kg d'or, a précisé M. Harami qui était l'invité du premier numéro du forum économique conjoint entre le site d'information

«Algérie maintenant» et la chaîne «Beur TV». Ces chargements ont été collectés par 45 micro-entreprises mises en exploitation sur un total de 220 entreprises autorisées, a fait savoir le responsable. Outre l'assistance technique, le Groupe Manal assure les comptoirs d'or pour la réception de l'or brut et les opérations techniques préliminaires. De même qu'il garantit une partie des charges aux micro-entre-

prises. Le groupe a créé des comptoirs pour la réception et l'analyse de l'or brut dans des sites proches des mines, a ajouté le P-DG du Groupe. Jusqu'à l'heure, deux comptoirs ont été créés dans la wilaya de Tamanrasset (centre-ville) et à près de la mine d'Amsmessa) et deux autres dans la wilaya de Djanet pour procéder à l'analyse de l'or et déterminer son pourcentage, et ce, pour accorder les

montants requis aux entreprises concernées. Des contrats commerciaux sont actuellement établis avec les sociétés pour leur permettre de poursuivre l'opération et réaliser davantage de bénéfices, «d'autant que l'opération revêt des dimensions plutôt sociales qu'économiques», selon M. Harami. Le Groupe Manal a ouvert des comptes pour le versement des montants dus aux sociétés activant dans l'extrac-

tion de l'or, dans des délais très courts, indique le responsable. 45 postes d'emploi ont été créés par des micro-entreprises au profit de jeunes chômeurs de la région qui ont bénéficié de formations spécialisées. «La réussite de ce projet et sa mise en œuvre sur le terrain a donné plus de confiance au secteur pour aller vers de nouvelles régions qui renferment une richesse aurifère», a-t-il ajouté. H. S.

Fête internationale de la musique

Le groupe El Dey enchante ses fans

■ La formation musicale El Dey a choisi de célébrer la Fête internationale de la musique avec ses fans. C'est avec un concert de musique brassant flamenco, châabi, folk et diwan, que les membres de ce groupe ont enchanté le public de la salle Ibn Zeydoun de l'Office Riadh El Feth (Oref).



Par Adéla S.

Dans des atmosphères euphoriques, le groupe «El Dey» a rendu, près de deux heures durant, une douzaine de pièces, fusionnant plusieurs styles musicaux, à l'instar du diwane, le flamenco, le châabi, la samba, la salsa, le reggae entre autres, au plaisir d'un public conquis qui a savouré chaque instant du concert dans la délectation.

Une belle fusion orchestrale animée par Samir Merabet au chant et à la guitare, Abraz Ahmed Dallel au chant et à la

percussion, Najib Gammoura à la basse, Nazim Bakour à la guitare, Hassen Zemrani au saxophone, Mourad Bouafia à la percussion, Samy Feddag au clavier et Rabah Hadjal à la batterie, dont c'est le premier concert sur scène, a promené l'assistance dans une randonnée onirique à travers de belles variations modales et rythmiques qui ont rappelé la richesse et la diversité du patrimoine musical algérien.

Dans une prestation de haute facture, le public a notamment apprécié entre autres pièces, «Babour ElLouh», «Ya ôchaq ezzine», «Man'wellich ellor», «Ana

djazairi», «El Bahdja», «Machi ghardi el youm» (paroles du regretté Kamel Messaoudi), «Edjrou liya ya ness», «Qarm elli», «Ma b'ghat trouh», «Kahlet el aïn», «Ya bnet el bahdja» et l'incontournable «Meriouma ya bent el Houma», un des premiers succès du groupe. Sur des cadences et des arrangements ouverts sur la World Music, les instrumentistes ont brillé de maîtrise technique dans l'accompagnement et de virtuosité dans les solos, à travers de belles envolées phrastiques que le public à longtemps applaudies dans une ambiance de grands soirs.

«C'est magnifique de retrouver le chemin des concerts après près de deux ans de confinement», a fait remarquer une jeune admiratrice du groupe «El Dey» qui part en tournée, dans le cadre de la même manifestation, dès vendredi pour se produire, à Constantine, Annaba, Tlemcen et Oran.

Créé en 2009 suite à la magie d'une rencontre entre des jeunes issus du même quartier d'Alger, Hussein Dey, le groupe «El Dey» a donné vie à un mélange des genres harmonieux, authentique dans ses contenus et moderne dans ses formes au service de la

promotion et la sauvegarde du patrimoine musical algérien.

A l'issue du concert, Samir Merabet a révélé à la presse la sortie imminente d'un nouveau single au titre de «Kan Maâkoum djat», à travers lequel le groupe «El Dey» rend hommage au regretté Amar Ezzahi (1941-2016), un des maîtres de la chanson châabi. A. S.

Festival de Cannes L'affiche de l'événement dévoilée

Spike Lee, président d'un jury dont on ne connaît pas encore les membres, est à l'honneur sur l'affiche de cette 74^e édition du festival.

Après avoir mis à l'honneur Agnès Varda pour l'affiche de son édition 2019, le Festival de Cannes a choisi d'honorer l'Américain Spike Lee, président du jury de la 74^e édition, ont annoncé ce jeudi 17 juin les organisateurs.

Louant un «regard curieux, personnel, tendre et malicieux», le festival a choisi de mettre en lumière le réalisateur sous les traits du personnage qu'il avait joué dans son premier long-métrage «Nola Darling n'en fait qu'à sa tête» (1986).

Sur l'affiche, Spike Lee, alias Mars Blackmon (un des trois amants de Nola Darling), est entouré de deux palmiers, faisant écho à la ville de Cannes et sa fameuse Croisette. Pied de nez des organisateurs, le film ayant été tourné dans sa ville, New York.

«Parce que l'impatience est immense de retrouver le décor cannois : le bord de mer, les palmiers et l'écran noir qui accueillera en page blanche les films de la Sélection officielle», écrivent les organisateurs dans un communiqué.

Présenté à la Quinzaine des réalisateurs, «Nola Darling n'en fait qu'à sa tête» avait remporté le Prix de la jeunesse, dans la catégorie film étranger à Cannes en 1986.

Le Festival, qui doit se tenir du 6 au 17 juillet, doit encore annoncer le film qui sera projeté lors de la «dernière séance» après le palmarès ainsi que la composition du jury, présidé par Spike Lee.

Cinéaste franc-tireur et premier artiste noir à occuper cette fonction, Spike Lee avait remporté le Grand prix à Cannes en 2018 avec «Blackkklansman», sur un policier noir infiltré au Ku Klux Klan. Il signait alors son retour sur la Croisette, après 27 ans d'absence. Le film lui avait ensuite valu le tout premier Oscar de sa carrière. F. H.

Festival international du film oriental de Genève

Sara Nacer et Mounia Meddour en compétition officielle

Le Festival international du film oriental de Genève (Fifog) est de retour. C'est dans un contexte de crise sanitaire causée par le Covid-19 que le Fifog, contre vents et marées, opte pour la célébration de l'Espoir à travers un collier de films qui vient rappeler avec Nelson Mandela que «l'Espoir est une arme formidable, même quand tout le reste est perdu». Ainsi, le festival ouvre ses portes du 21 au 27 juin 2021. Durant une semaine, Genève et ses communes vivront aux rythmes des couleurs et ambiances orientales. Placée sous le signe de l'Espoir et forte du soutien de près de cent partenaires, cette nouvelle édition de tous les espoirs propose un voyage cinématographique en cinquante films, six expositions picturales, et quarante invités participant aux activités et aux débats qui s'annoncent riches et variés. Chaque année, le Fifog met à l'honneur le cinéma d'une région

ou d'un pays. Son édition de 2021, présidée honorifiquement par l'écrivaine libanaise Joumana Haddad, jette son dévolu sur la riche production cinématographique des pays du Levant, avec une attention particulière au Liban, rendus très visibles par la triste actualité. Cinq ans après la 11^e édition qui a célébré les cinémas de cette région, cette nouvelle cuvée récidive et examine l'état de l'évolution de ces cinémas. Une occasion de mettre en valeur la spectaculaire émergence de jeunes réalisateurs. A travers ce panorama d'une douzaine d'œuvres récentes, c'est l'espoir, la défense de la liberté et la célébration de l'art, face au triomphalisme éphémère de la sauvagerie, du défaitisme et de de l'obscurantisme, qui sont mis en lumière. Ces artistes semblent crier en chœurs avec Romain Rolland, «même sans espoir, la lutte est encore un espoir!». Onze films, en provenance de dix pays, sont

en compétition officielle pour les Fifog d'or et d'argent. Le documentaire «Qu'ils partent tous» de Sara Nacer, ainsi que «Papicha» de Mounia Meddour seront en compétition et représenteront l'Algérie. Le film «Le choix d'Ali» du réalisateur algérien Amor Hakkar représentera quant à lui la France. Enfin, l'Algérie sera aussi présente dans la section Panorama à travers le documentaire «Des figures de Barbarie» de Nadir Dendoune. Un jury très rigoureux et expérimenté, composé de Rashid Masharawi (réalisateur - Palestine), Irène Challand (productrice - Suisse), Soraya Baghdadi (comédienne - Liban), Lynda Belkhiria (programmatrice de festivals - Algérie) et Mohamed Khiri (journaliste - Tunisie), examinera ces œuvres à la loupe et rendra son verdict à la fin du festival. Douze courts métrages, en provenance de douze pays, sont également en course pour les Fifog d'or et d'argent. Le jury, jeune et perti-

nent, composé de Salah Issaad (réalisateur - Algérie), Nahla Attali (comédienne Algérie - Ukraine), Hanna Assoulina (réalisatrice - France), Hani Abbas (dessinateur de presse - Syrie - Palestine) et Sonia Jasmine écrivaine - Algérie, promet un palmarès juste. Les faveurs des jurés seront dévoilées à la fin du festival. Cette édition, Covid-19 oblige, est aussi présente en ligne. Quatorze films, en provenance de douze pays, sont en lice pour gagner les faveurs du public. Les internautes décerneront le Prix du public du court-métrage. Aussi, deux prix scolaires seront attribués par les élèves de deux écoles publiques genevoises. Enfin, le Fifog c'est aussi la mise en valeur de six artistes, avec des styles et sensibilités différentes, qui verront leurs œuvres exposées pour la durée du festival sur le site du festival (www.fifog.com).

L. B.



Proche-Orient

Frappes aériennes à Ghaza, après des ballons incendiaires vers Israël

■ Pour la seconde fois depuis la fin de la guerre-éclair à Ghaza, l'aviation israélienne a bombardé, dans la nuit de jeudi à vendredi, des cibles du mouvement Hamas dans ce territoire palestinien, en représailles à des lancers de ballons incendiaires vers Israël.

Par Mourad M.

Peu avant minuit, l'armée israélienne a indiqué que ses avions de combat avaient ciblé des positions du mouvement islamiste Hamas dans la bande de Ghaza, en représailles à des tirs de ballons incendiaires ayant déclenché une dizaine d'incendies dans le sud israélien.

L'armée a affirmé avoir ciblé un site militaire du Hamas et un site de lancement de roquettes, situés respectivement à Ghaza City et à Khan Younés, ville du sud de cette enclave sous blocus israélien depuis près de 15 ans. Et des journalistes de l'AFP dans la bande de Ghaza ont fait état de déflagrations. Après ces frappes israéliennes, des militants de la brigade al-Qassam, branche armée du Hamas, «ont tiré à la mitrailleuse vers des vil-

lages israéliens ceinturant la bande de Ghaza et des drones patrouillant le ciel», a indiqué à l'AFP un responsable du mouvement. Les sirènes ont retenti dans nombre de villages israéliens limitrophes de la bande de Ghaza, mais l'armée israélienne a précisé que leur déclenchement «n'était pas lié à des roquettes» mais à des tirs depuis Ghaza. Il s'agit de la seconde série de frappes israéliennes dans la bande de Ghaza depuis le début de la semaine et la fin de la guerre de 11 jours, du 10 au 21 mai dernier, avec le mouvement islamiste armé Hamas, au pouvoir dans la bande de Ghaza, micro-territoire palestinien de deux millions d'habitants. Ces affrontements avaient coûté la vie à 260 Palestiniens, dont des enfants et des adolescents, et à 13 personnes en Israël dont un enfant, une ado-

lescente et un soldat. Ces nouveaux échanges de tirs interviennent alors que l'ONU et l'Égypte tentent de consolider le cessez-le-feu fragile qui a permis de mettre fin à cette guerre-éclair, et à l'approche de la visite, prévue à partir de samedi, aux États-Unis du chef de l'armée israélienne, le général Aviv Kohavi. Ce dernier doit se rendre notamment en Floride, au siège du Commandement militaire pour le Moyen-Orient, et reviendra avec ses interlocuteurs américains sur la guerre qui a opposé pendant 11 jours l'État hébreu et le Hamas. Outre la reconstruction de l'enclave densément peuplée et sous blocus israélien, le chef de l'armée israélienne doit discuter avec ses homologues américains d'un possible accord d'échanges de prisonniers et de l'Iran, ennemi N.1 de l'État hébreu, qui entretient des relations privilégiées avec le Hamas.

En parallèle, le Hamas s'est dit ouvert à des négociations «indirectes» concernant un échange de prisonniers, Israël souhaitant rapatrier les corps de deux soldats tués en 2014 et de deux civils, entrés de leur propre gré à Ghaza et détenus depuis.

Le retour des dépouilles des deux soldats sont un «prérequis à tout développement important à propos de Ghaza», a indiqué jeudi à l'AFP un responsable de l'armée israélienne. Selon cette même source, M. Kohavi discutera des «violations par l'Iran de



REUTERS

l'accord sur le nucléaire iranien de 2015», duquel l'administration Trump s'est retirée en 2018, mais que le nouveau Président américain Joe Biden veut remettre sur les rails. «Nous devons nous préparer rapidement à un retour à l'accord sur le nucléaire iranien», a d'ailleurs soutenu cette semaine le nouveau chef de la diplomatie Yaïr Lapid, précisant qu'«Israël fera tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher l'Iran d'obtenir la bombe nucléaire». M. Lapid s'est entretenu jeudi avec le secrétaire d'État américain, Antony Blinken, qui lui a réaffirmé le soutien américain envers «la sécurité d'Israël», a indiqué un porte-parole du

Département d'État, Ned Price, dans un communiqué qui ne fait aucune allusion aux événements de la journée. Les deux hommes ont aussi évoqué «l'importance» de la relation bilatérale entre leurs pays, «le besoin d'améliorer les relations israélo-palestiniennes d'un point de vue pratique», ainsi que le dossier iranien, précise-t-il. Une page de l'histoire d'Israël s'est tournée dimanche avec la constitution d'un nouveau gouvernement, mettant fin à 12 ans de règne ininterrompu de Benjamin Netanyahu, Premier ministre le plus pérenne de l'histoire de l'État hébreu.

M. M.



Commentaire

Obamacare

Par Fouzia Mahmoudi

La réforme de la santé de Barack Obama, l'Obamacare, est en vigueur depuis déjà onze ans aux États-Unis, mais certains républicains tentent encore de la faire abroger. Donald Trump a été d'ailleurs dès le début de sa mise en place l'un des plus féroces opposants à cette réforme qui étend la couverture médicale gratuite à plusieurs millions d'Américains. Or, il semblerait aujourd'hui que les efforts de Donald Trump ont été vains : l'Obamacare a encore de beaux jours devant elle. La Cour suprême des États-Unis a refusé jeudi d'invalider la loi phare de Barack Obama sur l'assurance santé. Cette décision laisse en place la couverture maladie pour des millions d'Américains qui ne peuvent se payer les services des assurances privées dont les offres sont généralement hors de prix. La décision de la Cour suprême américaine a été prise à la majorité de sept juges sur neuf. Elle représente un camouflet a posteriori pour l'ancien président Donald Trump, qui a essayé par tous les moyens de supprimer la loi emblématique de son prédécesseur. C'est la troisième fois, depuis son adoption en 2010, que la Cour valide cette loi honnie des républicains. Cette fois, l'arrêt est fondé sur un argument de procédure : selon la Cour suprême, le Texas et les autres États républicains qui ont introduit le recours n'étaient pas fondés à le faire. Le nouveau Président démocrate Joe Biden avait jugé «cruelle» cette ultime tentative d'annuler une loi particulièrement utile pendant la pandémie de Covid-19. Dans sa forme originelle, l'Obamacare obligeait tous les Américains, même ceux en bonne santé, à souscrire une assurance sous peine de pénalités financières et contraignait les compagnies à assurer tous les clients potentiels, quel que soit leur état de santé. Cette réforme a permis d'offrir une couverture maladie à 31 millions d'Américains qui n'en avaient pas jusque-là, mais les républicains ont toujours considéré l'obligation d'assurance comme un abus de pouvoir du gouvernement. À son arrivée à la Maison-Blanche, Donald Trump avait tenté d'abroger la loi au Congrès mais avait essuyé un cuisant revers. Les élus républicains étaient toutefois parvenus à l'amender en 2017, et avaient réduit à zéro les amendes pour défaut d'assurance. Plusieurs États républicains avaient introduit de nouveaux recours en justice, plaçant la loi ne tenait plus. En décembre 2018, un juge fédéral du Texas leur avait donné raison : «la clé de voûte» de l'édifice étant tombée, toute la loi est inconstitutionnelle. C'est cette décision que la Cour suprême a invalidée. «Nous n'avons pas tranché la question de la validité de la loi, mais le Texas et les autres plaignants ne sont pas compétents pour la poser», a écrit le juge progressiste Stephen Breyer au nom de la majorité de ses collègues. Ainsi, s'il semble qu'il reste encore des questions en suspens, l'Obamacare est entrée dans les mœurs et les parlementaires comme les juges ont déjà asséné cette vérité qui semble toujours avoir un peu de mal à être entendue par certains républicains et les adversaires historiques d'Obama.

F. M.

Côte d'Ivoire

Laurent Gbagbo rentré, la «réconciliation nationale» plus que jamais à l'ordre du jour

Au lendemain du retour de l'ex-président Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire, fêté dans la liesse par ses partisans, mais marqué par des tensions, la «réconciliation nationale» est à l'ordre du jour dans ce pays encore meurtri par deux décennies de violences politiques et ethniques. Le retour de Laurent Gbagbo après dix ans d'absence, à la suite de son acquittement de crimes contre l'humanité par la justice internationale et du feu vert donné par son rival le président Alassane Ouattara, faisait sans surprise la Une de toute la presse ivoirienne vendredi, y compris gouvernementale. «Fraternité Matin», quotidien pro-gouvernemental, reprend pour son titre de Une les premiers mots de l'ex-président à son arrivée : «Je suis heureux de retrouver la Côte d'Ivoire et l'Afrique». Les journaux d'opposition, «Le nouveau réveil» et «Le Temps», titrent respectivement : «Gbagbo, un retour triomphal» et «Le grand retour du président Gbagbo». Des milliers de parti-

sans enthousiastes et survoltés de l'ancien président l'ont acclamé tout au long du parcours d'une dizaine de kilomètres du sud au nord d'Abidjan. Ce n'était pas un raz-de-marée de millions de personnes, mais une manifestation significative de la popularité intacte de Laurent Gbagbo dans son camp. La journée de son retour a cependant été marquée par de nombreux incidents, les forces de l'ordre ayant reçu pour consigne de disperser tous ceux qui souhaitaient se rendre à l'aéroport – dont l'accès avait été bloqué sauf exception – pour l'accueillir en grand nombre. Les policiers ont fait un usage massif de gaz lacrymogènes. Le Front populaire ivoirien (FPI), le parti de Laurent Gbagbo, a affirmé qu'une quarantaine de ses partisans avaient été arrêtés, ce qui n'a pas été confirmé de source officielle, pas plus que d'éventuels blessés lors de cette journée mouvementée. «Mais ces incidents regrettables, qui, à notre connaissance, n'ont pas

entraîné de pertes en vies humaines, ni même de dégâts matériels majeurs, ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt», écrit l'écrivain et journaliste pro-Ouattara, Venance Konan, dans «Fraternité Matin». «Nous voulons tous que la nouvelle histoire s'écrive sous le thème de la réconciliation totale et vraie, de l'union sacrée face aux grands dangers que nous allons devoir affronter et qui s'appellent terrorisme islamique, déforestation, sahélianisation», ajoute-t-il.

Tonalité similaire dans le camp de Laurent Gbagbo. Ces incidents «sont déjà du passé», a déclaré à l'AFP son porte-parole, Justin Katinan Koné, ajoutant : «Nous sommes déterminés à aller à la réconciliation nationale contre vents et marées».

Une rencontre entre MM. Gbagbo et Ouattara, qui ne se sont pas parlés depuis plus de 10 ans, n'est pas encore programmée, mais elle est «envisageable», selon M. Katinan Koné. Pour l'instant, l'ex-président doit «se reposer», selon lui.

Tunisie

Les boulangers en grève

■ Une grève générale de trois jours est observée depuis jeudi par les boulangeries dans les différentes régions de la République tunisienne, a annoncé le président de la Chambre nationale des boulangers, Mohamed Bouanen, cité par l'agence TAP.

Par Moncef G.

D'après Bouanen, la décision de la grève vient en signe de protestation contre «les agissements» de l'autorité de tutelle qui refuse de répondre aux revendications des professionnels du secteur qui compte 3 500 boulangeries. Il a rappelé que les propriétaires de boulangeries revendiquent essentiellement le remboursement de leurs dus auprès de l'Etat, dont le montant est estimé à environ 50 000 dinars pour chaque boulangerie, et l'application de la loi organisant cette activité, afin de faire face aux personnes intruses à cette activité et qui exercent sans même posséder une carte professionnelle.

Kaïs Saïed en visite officielle à Rome

Le Président tunisien, Kaïs Saïed, est arrivé mercredi à Rome, la capitale italienne, dans le cadre d'une visite officielle de

deux jours, à l'invitation de son homologue italien Serjio Mattarella, rapporte l'agence de presse tunisienne TAP.

Accompagné par le ministre des Affaires Etrangères, Othman Jerandi, Saïed a été reçu par le ministre italien des Affaires étrangères, Luigi Di Maio, l'ambassadeur de Tunisie en Italie, Moez Sinaoui et une dizaine d'ambassadeurs arabes.

Lors de cette visite, Kaïs Saïed devrait rencontrer le président de la République italienne et le président du Conseil des ministres, Mario Draghi.

Cette visite vise à renforcer la coopération bilatérale dans divers domaines et à échanger les points de vue au sujet des questions régionales et internationales d'intérêt commun, selon la Présidence de la République.

En mai dernier, le ministre italien de l'Intérieur, Lucia Lamorgese, avait effectué une visite de travail en Tunisie, en compagnie de la Commissaire européenne pour les affaires inté-

rieures, Ylva Johansson, lors de laquelle elle a rencontré le Président Kaïs Saïed et le Chef du gouvernement, Hichem Mechichi.

Au cours de cette visite, la ministre italienne avait souligné l'engagement de son pays envers la Tunisie afin de relancer son économie après la pandémie de Covid-19 et de la soutenir en matière de développement régional et de création de postes d'emploi au profit des jeunes, afin d'endiguer la migration irrégulière.

2 379 nouvelles infections journalières de Covid-19 et 71 décès supplémentaires

Le ministère tunisien de la Santé a signalé 2 379 nouveaux cas positifs de Covid-19 suite à 7 450 tests de dépistage, au cours des dernières 24 heures.

Le ministère a fait état de 71 décès dus à cette maladie pour la même période, dans un communiqué publié jeudi en début



de soirée. Ainsi, la Tunisie a totalisé 376 691 cas confirmés de nouveau coronavirus dont 13 792 décès et 328 637 guérisons depuis le 2 mars 2020. Actuellement, 2 613 patients atteints de Covid-19 sont toujours hospitalisés, dont 469 en soins intensifs et 124 placés sous

respiration artificielle.

Au 96^e jour de la campagne nationale de vaccination contre le Covid-19 en Tunisie, le nombre de personnes vaccinées a atteint 1 459 780, sur un total de 2 489 064 inscrits sur la plateforme électronique Evax. M. G.

Pour examiner les moyens d'approvisionner la Libye en électricité durant l'été

Une délégation de Sonelgaz à Tripoli

Une délégation de Sonelgaz, conduite par le P-dg du groupe, Chaïer Boulakhras, s'est rendue jeudi à Tripoli (Libye) dans le cadre d'une visite de travail pour examiner les moyens d'approvisionner la Libye en électricité durant l'été 2021.

«Dès l'arrivée de la délégation au siège du ministère libyen de l'Electricité et des Energies renouvelables à Tripoli, et après la cérémonie protocolaire, les deux parties ont entamé les travaux d'une réunion d'urgence au cours de laquelle ont été examinés les moyens d'approvisionner la Libye en électricité durant l'été 2021», a précisé le groupe Sonelgaz sur sa page Facebook.

«Nous sommes aujourd'hui réunis pour examiner la teneur de l'accord signé entre nos deux compagnies en vue de renforcer la coopération bilatérale dans le secteur de l'énergie électrique», a déclaré M.

Boulakhras lors de la rencontre qu'il a qualifiée d'«historique».

Concrètement, il s'agit de mettre en œuvre la première phase de cet accord, conformément aux résultats du Forum économique algéro-libyen tenu récemment à Alger. Pour cette phase, la Compagnie générale de l'électricité de Libye (Gecol) a tracé un programme d'urgence visant à répondre aux besoins immédiats en électricité.

La compagnie libyenne a, dans ce cadre, sollicité Sonelgaz pour un approvisionnement en électricité, via le réseau tunisien, d'une capacité de 180-200 mégawatts au cours des deux prochains jours, a fait savoir M. Boulakhras.

A la demande de location de turbines à gaz mobiles «dans les plus brefs délais» formulée par Gecol, Sonelgaz a répondu de manière effective «en lançant l'opération en Algérie à travers toutes ses

équipes et filiales qui travaillent d'arrache-pied pour sa concrétisation dans les meilleurs délais en vue d'appuyer le réseau, notamment à Tripoli», a affirmé le P-dg du groupe Sonelgaz.

Les deux parties ont convenu également d'un projet de raccordement électrique direct entre l'Algérie et la Libye, un projet qualifié d'«historique» par M. Boulakhras qui a fait savoir que les études y afférentes étaient en cours d'élaboration. Ils ont également évoqué la coopération entre les deux parties en matière de formation dans divers domaines.

A cette occasion, le P-dg de Sonelgaz a estimé que cette convention témoignait de la place de la Sonelgaz en tant qu'«opérateur d'énergie pionnier et acteur principal en matière de développement économique aux niveaux local, continental et méditerranéen».

Par ailleurs, il a réitéré l'engagement de

l'Algérie, via la Sonelgaz, à soutenir la République libyenne dans son nouveau décollage économique.

«La Sonelgaz est prête à mettre à profit toute son expérience énergétique et ses ressources matérielles et humaines dans le cadre du principe gagnant-gagnant», a-t-il déclaré.

Pour sa part, le président du conseil d'administration de «Gecol», Wiam El-Abdelli, a salué la «réaction rapide» de la partie algérienne à l'invitation libyenne pour la couverture de ses besoins en électricité durant la saison estivale 2021.

Lors de cette réunion, la délégation algérienne a présenté un exposé exhaustif sur le Groupe Sonelgaz, tout en mettant l'accent sur les propositions relatives aux moyens d'application du projet d'approvisionnement de la Libye en électricité, conclut la même source.

Rami N.

Sahara occidental

«La position de Madrid n'a pas changé et ne changera pas»

Le secrétaire d'Etat espagnol chargé de la promotion de l'image extérieure de l'Espagne, Manuel Muniz, a affirmé, mercredi, que la position de Madrid sur le Sahara occidental n'a pas changé et ne changera pas, malgré les relations très tendues avec le Maroc et la pression qu'il exerce sur l'Espagne pour pousser ce pays à reconnaître sa prétendue souveraineté sur les territoires sahraouis.

Au cours de sa visite de deux jours à Berlin, M. Muniz a souligné que la position espagnole dans ce conflit est «connue et constante, inchangée depuis des décennies, en plus d'être parfaitement encadrée dans les résolutions du Conseil de sécurité et dans le consensus international».

«Nous soutenons depuis le début la demande du Conseil de sécurité des

Nations unies, celle de mener un dialogue entre les parties sahraouie et marocaine sur le statut de la région sous l'arbitrage de la Minurso (Mission des Nations unies pour l'organisation du référendum au Sahara occidental)», a-t-il affirmé à l'agence de presse espagnole EFE. «C'est notre position. Elle n'a pas changé et ne changera pas», a-t-il soutenu.

Le secrétaire d'Etat a également indiqué que l'Espagne souhaitait la nomination d'un nouvel envoyé spécial de l'ONU pour le Sahara occidental, un poste vacant depuis que l'Allemand Horst Kohler a quitté ses fonctions en mai 2019 en raison de problèmes de santé.

L'Allemagne, un pays qui a également connu une crise diplomatique avec le Maroc en raison de sa position sur le Sahara occidental, «partage la même

position de l'Espagne», a-t-il précisé.

La ministre espagnole des Affaires étrangères, Arancha Gonzalez Laya, avait déclaré que «l'Espagne était toujours fermement attachée à une solution politique, une solution qui doit être trouvée dans le cadre des Nations unies». «C'est la position espagnole (...) cette position ne peut changer parce que l'Espagne est un pays respectueux de la légalité internationale», a-t-elle ajouté.

Depuis quelques mois, les relations entre Madrid et Rabat sont tendues, l'Espagne accusant le Maroc, notamment d'employer différents moyens de pression et de chantage afin de le pousser à reconnaître sa prétendue souveraineté sur le Sahara occidental.

La récente admission, dans un hôpital espagnol, du Président sahraoui, Brahim

Ghali en avril dernier, a compliqué davantage les relations entre les deux pays, lorsque 8 000 migrants ont rejoint en mai dernier l'enclave espagnole de Ceuta depuis le Maroc, à la faveur d'un relâchement des contrôles marocains.

La ministre espagnole de la Défense, Margarita Robles, a accusé le Maroc d'avoir instrumentalisé des centaines de mineurs pour traverser les frontières après l'afflux dans l'enclave de Ceuta de milliers de migrants, qualifiant l'épisode d'«inacceptable».

En réponse à ce geste, le Parlement européen a adopté jeudi dernier, à une large majorité, une résolution dans laquelle il a rejeté l'utilisation par le Maroc de migrants mineurs non accompagnés, comme moyen de pression sur l'Espagne.

R. M.



Ligue 1 Le Bureau fédéral adopte l'institution de la licence professionnelle

Le Bureau Fédéral de la Fédération algérienne de football (FAF) a adopté l'institution, pour la saison 2020-2021, de la licence de club professionnel, sur proposition de la Direction de contrôle de gestion et des finances (DcGF), a indiqué l'instance fédérale jeudi sur son site officiel.

« Cette licence était subordonnée à la transmission par la SSPA (Société sportive par actions) d'un dossier constitué de dix-neuf documents et de la signature avec le bureau d'études affecté de la convention bilatérale de mise à niveau du management », précise la même source.

La Confédération africaine de football (CAF) a décidé l'instauration, à compter de la saison 2022-2023, de la licence de club professionnel pour l'ensemble des clubs de la Ligue 1 (élite), alors que cette exigence ne concernait auparavant que les clubs enga-

gés en compétitions africaines.

La DCGF, présidée par Réda Abdouche, « a été le précurseur de cette nouvelle exigence de la CAF qui compte donner à cette opération un contrôle très rigoureux en ayant recours à un cabinet privé d'expertise (audit) "Ballympics" qui contrôlera les clubs et les fédérations ayant délivré ces licences ».

Dans ce sens, la CAF a tenu mardi une visioconférence sous forme de table ronde dédiée à la licence des clubs et des stades, réunissant les secrétaires généraux, les directeurs techniques nationaux ainsi que les responsables des licences de clubs de chaque Association membre.

La FAF était représentée à cette visioconférence par son secrétaire général Mohamed Saâd, le directeur technique national (DTN), Chafik Ameur et Réda Abdouche.

Championnat Excellence de handball Labane regrette le forfait du GS Pétroliers

Le président de la Fédération algérienne de handball (FAHB), Habib Labane, a regretté la décision du GS Pétroliers de déclarer forfait pour les play-offs du championnat d'Algérie Excellence, tout en appelant les pouvoirs publics à venir en aide financièrement au club, dont l'effectif représente le noyau de l'équipe nationale. « C'est un fait inédit qui fait mal au cœur pour un club qui représente la locomotive du handball national. Nous avons appris la nouvelle avec beaucoup de regrets, c'est malheureux qu'un club aussi prestigieux que le GSP puisse en arriver là, d'autant qu'il représente 70 à 80 % de l'effectif de l'équipe nationale », a indiqué, mercredi à l'APS, le premier responsable de l'instance fédérale. En butte à une crise financière sans précédent, le budget n'ayant pas été versé par le propriétaire du club, Sonatrach, le GSP s'est vu contraint de renoncer à disputer les play-offs pour l'attribution du titre de champion d'Algérie de la saison 2019-2020. Le club algérois a déclaré forfait pour le premier match qui devait se dérouler mardi face à l'ES Aïn Touta. « Nous ne pouvons pas rester les bras croisés devant cette situation dramatique qui met en péril l'avenir de 3 000 athlètes, toutes disciplines confondues, et dont certains sont qualifiés pour les prochains Jeux Olympiques de Tokyo. J'appelle les pouvoirs publics à venir en aide au GSP. De notre part, la seule chose que nous puissions faire est de prolonger le délai pour le paiement des frais d'engagement pour la saison prochaine », a-t-il ajouté. La FAHB avait décidé de poursuivre la saison 2019-2020, après le feu vert du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) pour la reprise de la compétition. La Division Excellence (messieurs) avait été suspendue au terme de la 13^e journée, disputée le 13 mars 2020, en raison de la pandémie de Covid-19.

Berkous parle de situation «insoutenable»

Considéré comme l'un des tauliers du GSP, l'arrière gauche international Messaoud Berkous (31 ans) n'est pas allé avec le dos de la cuillère pour dénoncer « le mépris » dont fait l'objet son club.

« La situation est devenue insoutenable. Cela fait 9 mois que nous n'avons reçu aucun centime, c'est assez long pour des athlètes censés représenter l'élite du handball national. Je ne trouve pas les mots pour décrire ma colère et ma consternation. On se sent méprisés, mais nous avons aussi notre dignité, la patience a des limites », a-t-il indiqué à l'APS. Pour Berkous, il était « inévitable » de déclarer forfait pour les play-offs, même si les joueurs « ont fait montre d'un sens de responsabilité et de professionnalisme », avant même la décision de la FAHB de reprendre la compétition, après 15 mois d'arrêt. « Nous avons repris les entraînements avec beaucoup de motivation avant les autres formations, on jouait des matchs amicaux pour rester en forme, les joueurs ont fait des efforts supplémentaires dans l'espoir d'aborder les play-offs avec tous nos moyens. Malheureusement, la situation est restée la même. Le forfait est devenu donc inévitable », a-t-il ajouté. Le champion d'Afrique 2014 avec le « Sept national » est allé plus loin, décrivant avec amertume la situation sociale de certains de ses coéquipiers, confrontés à des soucis financiers. « Certains de mes coéquipiers sont livrés à eux-mêmes, leur location de logement est arrivée à terme et sont incapables de payer le nouveau loyer. C'est regrettable qu'on puisse en arriver là. Malheureusement, l'argent des pouvoirs publics va essentiellement au football au détriment d'autres disciplines », a-t-il regretté.

Sur un plan purement personnel, Berkous, signataire en février dernier d'un contrat de deux saisons avec Istres (Div.1/ France), a indiqué qu'il allait quitter le GSP « avec un pincement au cœur et un goût d'inachevé ». « J'aurais aimé quitter mon club de toujours avec la plus belle des manières. Je laisse mes coéquipiers dans une situation difficile, ce qui me rend encore plus malheureux », s'est-il ému.

EN A' d'Algérie 5- Liberia 1

La saga des Verts

■ La sélection nationale A' qui a disputé sa première rencontre sous l'égide de Madjid Bougherra à l'occasion de l'inauguration du nouveau stade d'Oran, n'a pas fait dans le détail face au Liberia et a été expéditive.



Par Mahfoud M.

Alignée dans un 4-3-3 similaire à celui de la sélection A, l'équipe menée par Amir Sayoud en tant que capitaine a eu du mal à trouver ses marques, malgré beaucoup d'efforts fournis, mais a fini par dérouler après l'ouverture du score adverse. Il est vrai que les automatismes manquaient au tout début, surtout qu'il s'agissait d'une première rencontre entre eux et il fallait du temps pour que la mayonnaise prenne. L'attaquant de poche de l'ES Setif, Mohamed Amoura, aligné

en pointe, n'a pas cessé de travailler, et après un de ses rushes menés sur le côté droit, ce seront les Libériens qui surprendront et réussiront à marquer en contre attaque à la 24^e minute.

Nullement découragés, les Verts vont pousser et sur un excellent travail de Belkacemi, Amoura égalise à la 39^e minute, avant de marquer de nouveau deux minutes plus tard sur un service de son coéquipier en club Ghacha Au retour des vestiaires, Amoura va marquer encore deux nouveaux buts sur des services de Ghacha (47^e et 67^e). A l'heure de jeu, Bougherra remplace son trio du milieu com-

posé de Kadri, Zorgane et Sayoud par un autre avec Merizegue, Kendouci et Benhamouda. Entré en jeu aussi, le meilleur buteur du championnat, Billel Messaoudi, fauché par le gardien transforme un penalty pour clore le score (84'). S'il y a eu quelques imperfections, il s'agit d'une première très réussie pour cette équipe dont une partie des joueurs participera à la Coupe arabe des Nations au Qatar au mois de décembre, sachant que certains d'entre eux sont convoités par des clubs européens et risquent de ce fait de ne pas figurer à l'avenir dans cette sélection. **M. M.**

Coupe Arabe U20 Lacete révèle «sa» liste

La Fédération Algérienne de football a diffusé la liste des 23 joueurs qui représenteront l'Algérie à la prochaine Coupe arabe des Nations qui se déroulera en Egypte du 20 juin 2021 au 6 juillet 2021.

Parmi les 23 joueurs convoqués par le sélectionneur Mohamed Lacete, 11 viennent

d'équipes françaises, l'AS Saint-Étienne étant la plus représentée avec 3 de ses joueurs, à l'instar du jeune défenseur Kaïs Bendriss. Il y a aussi des joueurs du championnat algérien comme l'international espoir du CA Batna, Oussama Mellala, qui avait été observé par Djamel Belmadi au CTN de Sidi Moussa

avant que le stage du mois de juin ne débute pour la sélection A. Younes Aïtamer, le milieu de terrain du Bayern Munich sera aussi de la partie.

Nos U20 entreront dans la compétition dès le 20 juin prochain avec une rencontre face à la Mauritanie à 19h.

Le nouveau stade d'Oran Un bijou architectural et sportif

Le nouveau stade de la ville d'Oran, d'une capacité d'accueil de 40 000 places, est un véritable bijou aussi bien sur le plan architectural que sportif, disposant d'une pelouse très moderne (pelouse naturelle en hybride).

L'inauguration de cette importante enceinte footballistique, en vue du match amical, jeudi, de l'équipe nationale de football A' face au Liberia (A), vient renforcer les infrastructures sportives dont dispose la capitale de l'ouest du pays. Les réseaux d'éclairage, la climatisation et la

chaufferie, installés dans le nouveau stade d'Oran, répondent parfaitement aux normes de la Fédération internationale de football (FIFA).

Le nouveau stade d'Oran fait partie d'un grand complexe sportif olympique composé, entre autres, d'un stade d'athlétisme de 4 200 places, une salle omnisports de 6 200 places et un centre nautique de trois piscines dotées de bassins en inox dans une première expérience en Afrique. Ces trois équipements devraient être livrés en septembre prochain.

Le nouveau complexe sportif olympique, implanté dans la commune de Bir El Djir (Est d'Oran), abritera l'essentiel des compétitions de la 19^e édition des Jeux méditerranéens, prévus à Oran du 25 juin au 5 juillet 2022, rappelle-t-on.

Plusieurs compétitions auront lieu au niveau du complexe sportif olympique.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Japon

Un ex-ministre de la Justice condamné à trois ans de prison

UN ANCIEN ministre de la Justice au Japon a été condamné, hier, à trois ans de prison ferme pour avoir acheté des voix afin de faire élire son épouse au Sénat, ont rapporté des médias locaux. Katsuyuki Kawai, 58 ans, a été reconnu coupable d'avoir distribué 29 millions de yens (221 000 euros au cours actuel) à près d'une centaine de personnalités politiques locales en 2019 pour assurer un siège au Sénat à son épouse Anri. En plus de sa peine de prison, il a écopé d'une amende de 1,3 million de yens (près de 10 000 euros), toujours selon les médias nippons. Sollicité par des médias, le tribunal de Tokyo n'a pas souhaité faire de commentaire sur l'issue du procès. Rattrapé par un autre scandale, M. Kawai avait démissionné fin octobre 2019 de son poste de ministre de la Justice, qu'il occupait depuis quelques semaines à peine dans le gouvernement de Shinzo Abe, dont il était un proche. Il avait été arrêté et inculpé il y a un an avec son épouse pour l'affaire des achats de voix. Après avoir nié les faits, il avait finalement reconnu les

accusations contre lui durant son procès et avait fini par démissionner de son poste de député. Même s'il a reconnu dans l'ensemble les accusations contre lui, M. Kawai va faire appel de sa condamnation, selon le «Yomiuri Shimbun», ses avocats ayant plaidé pour une peine avec sursis. Son épouse Anri a elle aussi été condamnée en début d'année à une peine de 16 mois de prison avec sursis, et elle avait dû abandonner son poste de sénatrice du département d'Hiroshima (ouest) peu après. L'affaire des époux Kawai s'était ajoutée à une longue liste de scandales de corruption éclaboussant des proches de Shinzo Abe sous son deuxième mandat de Premier ministre (2012-2020), sans toutefois réellement le menacer lui-même politiquement. M. Abe avait fini par quitter le pouvoir en septembre 2020, mais pour des raisons de santé. Son ancien proche collaborateur, Yoshihide Suga, lui a succédé.

G. T.

Au Mali et au Sénégal

Contre la désertification, le CIO veut planter 355 000 arbres

LE COMITÉ international olympique (CIO) va faire planter 355 000 arbres au Mali et au Sénégal pour participer au combat contre la désertification du Sahel et tenir ses engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique, a-t-il indiqué jeudi.

Le CIO avait annoncé en mai son intention de créer une «forêt olympique». Il en a fourni les détails dans un communiqué : 355 000 arbres d'essences locales, plantés dans environ 90 villages du Mali et du Sénégal et représentant une superficie de 2 120 hectares. Après une période de préparation et de culture en pépinières, la plantation devrait avoir lieu aux deuxième et troisième trimestres 2022, en collaboration avec Tree Aid, organisation engagée en Afrique contre la pauvreté et la crise climatique, dit le CIO. Ce projet s'inscrit dans la «grande muraille verte», initiative lancée en 2007 par l'Union africaine face à l'avancée du désert. Il s'agit de créer une bande naturelle de 8 000 km qui traverserait l'Afrique d'ouest en est et restaurerait les terres sur lesquelles pourraient vivre des millions de personnes, dans l'une des régions les plus pauvres du monde qui connaît aussi l'une des augmentations les plus rapides des tempéra-

tures. L'objectif annoncé de restaurer, d'ici à 2030, 100 millions d'hectares de terres dégradées est cependant encore très éloigné. La forêt «aidera également le CIO à devenir une organisation à contribution positive pour le climat d'ici à 2024», c'est-à-dire à éliminer de l'atmosphère plus de carbone qu'elle n'en émet, dit son président, Thomas Bach, cité dans le communiqué, publié concomitamment avec la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse. La «forêt olympique» est censée absorber 200 000 tonnes d'équivalent CO₂, donc davantage que les émissions projetées du CIO entre 2021 et 2024, dit le communiqué. Cela équivaut à 32 000 vols Genève-Tokyo aller-retour, dit-il. Le CIO proclame la lutte contre le réchauffement comme une de ses priorités, a l'occasion qu'avec leurs énormes chantiers, leurs vols longue distance et leurs montagnes de déchets, les grands événements sportifs ont un impact environnemental d'autant plus décrié qu'ils ne relèvent pas des activités essentielles. Le CIO a annoncé en mars que tous les Jeux olympiques devraient afficher à partir de 2030 un bilan carbone négatif.

H. N.

Début du championnat d'Europe de football



Djalou@hotmail.com

Tizi Ouzou

Le téléphérique reprend du service aujourd'hui

■ Le téléphérique de Tizi Ouzou reprendra du service aujourd'hui, après un arrêt de 15 mois...

Par Hamid M.

Le téléphérique de la ville de Tizi Ouzou, reliant la gare multimodale de Bouhinoun au siège de la wilaya en passant par la cité 2000 logements et le stade du 1^{er} Novembre, reprendra du service dès samedi (aujourd'hui), de 6h30 à 18h, a annoncé, jeudi, la direction locale

des transports. La reprise de ce moyen de transport très prisé par les usagers interviendra après un arrêt de 15 mois en raison de la pandémie de coronavirus, marquée par une reprise pendant trois jours en janvier dernier. Ce moyen de transport soulage les usagers du fait qu'en l'empruntant depuis sa première station jusqu'à sa der-

nière réalisée jusque-là, fait l'économie de plus de 35 minutes par rapport aux bus ou aux véhicules taxi urbains pour le même prix. Même les employés du téléphérique de Tizi Ouzou ont été soulagés par la reprise de l'activité, après cette longue période en situation de chômage technique.

H. M.

Mostaganem

Démantèlement d'un groupe spécialisé dans l'organisation de harga

La police judiciaire de la sûreté de wilaya de Mostaganem a réussi à mettre fin aux activités d'un groupe criminel, composé de trois personnes, spécialisé dans l'organisation de traversées clandestines par mer, a-t-on appris, jeudi, de ce corps de sécurité. Un communiqué de ces services, dont l'APS a reçu une copie, indique que l'opération a été enclenchée suite à un appel faisant état de deux blessés au niveau du service des urgences médico-chirurgicales de l'hôpital

de Mostaganem. Sur les lieux, les policiers ont appris qu'une querelle a eu lieu entre les deux blessés pour une histoire d'argent. L'un d'eux (le suspect principal dans cette affaire) ayant refusé de rendre une somme qui lui a été remise par un tiers (le second suspect) suite à un accord passé pour une traversée avortée, selon la même source. L'enquête préliminaire a démontré que le suspect principal a passé un accord avec une troisième personne pour l'organisa-

tion d'une traversée clandestine moyennant la somme de 430 000 DA à l'intermédiaire qu'il devait remettre au second suspect. Une autre somme de 600 000 DA concerne trois autres personnes. Dans un local, propriété de l'intermédiaire dans cette affaire criminelle, les policiers ont découvert un moteur de 30 chevaux, deux rames, trois gilets de sauvetage, deux boussoles et un GPS, ajoute la même source. Accusés de formation d'une bande de malfaiteurs, préparation et organisation de sortie illégale hors du territoire national par mer, complicité, escroquerie, coups et blessures volontaires à l'aide d'une arme blanche, une procédure judiciaire a été engagée contre les suspects arrêtés qui ont été déferés devant le parquet. Lors de l'audience de citation directe, les suspects ont été condamnés à trois ans de prison ferme et à une amende de 200 000 dinars chacun, a-t-on indiqué.

G. H.

Ancien ministre des Ressources en eau

Arezki Berraki placé en détention provisoire

LE JUGE d'instruction au Pôle pénal spécialisé dans la lutte contre le crime financier et économique près le tribunal de Sidi M'hamed a ordonné, jeudi, le placement de l'ancien ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki, en détention provisoire, a appris l'APS de source judiciaire. Arezki Berraki est poursuivi

dans des affaires de corruption remontant à son mandat à la tête de l'Agence nationale des barages et transferts (ANBT), indique-t-on de même source. L'ancien ministre avait occupé le poste de directeur général de l'ANBT de 2015 à janvier 2020.

R. N.